RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 04505
Numéro SIREN : 434 834 289
Nom ou dénomination : CAP EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt 9501

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-02-2020

N° DE DEPOT : 009501

N° GESTION : 2001B04505

N° SIREN : 434834289

DENOMINATION : CAP EXPERT

ADRESSE : 76-78 rue de Reuilly 75012 Paris

MILLESIME : 2019

SAS CAP EXPERT.

76 rue de Reuilly
75012 PARIS
Siret : 434834289 00044

Comptes annuels détaillés

Période du 1 septembre 2018 au 31 août 2019

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Exco Paris Nexiom
Audit - Expertise Comptable - Conseil

Immeuble Cap Levant - 76 / 78, rue de Reuilly - 75012 Paris
T +33 (0)1 43 43 33 23 - F +33 (0)1 43 43 03 66
www.exconexiom.fr - www.excoparis.com

KRESTON INTERNATIONAL

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2019	Net 31/08/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	85 308,92	84 062,20	1 246,72	516,55
Fonds commercial (1)	1 434 407,10	1 092 908,63	341 498,47	344 345,60
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	803 568,27	470 246,17	333 322,10	367 699,44
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 788,46		102 788,46	100 636,02
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 426 072,75	1 647 217,00	778 855,75	813 197,61
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 549,60		7 549,60	2 340,00
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 562 612,12	369 338,63	2 193 273,49	2 431 576,87
Autres créances	672 070,36		672 070,36	636 810,66
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200,00		200,00	200,00
Disponibilités	441 853,38		441 853,38	370 213,06
Charges constatées d'avance (3)	140 756,12		140 756,12	133 019,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 825 041,58	369 338,63	3 455 702,95	3 574 159,98
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 251 114,33	2 016 555,63	4 234 558,70	4 387 357,59
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/08/2019	31/08/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	300 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	30 000,00	30 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	276 596,96	205 134,86
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	269 182,94	271 562,10
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	875 779,90	806 696,96
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	410 562,69	473 572,35
Emprunts et dettes financières diverses (3)	114,74	46,69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 238,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	788 530,15	749 625,84
Dettes fiscales et sociales	1 463 235,50	1 630 712,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 547,39	48 022,69
Produits constatés d'avance (1)	645 788,33	676 442,83
TOTAL DETTES	3 358 778,80	3 580 660,63
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 234 558,70	4 387 357,59
(1) Dont à plus d'un an (a)	279 729,27	361 208,00
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 079 049,53	3 217 214,63
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2019	31/08/2018	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	**6 904 821,18**	**6 514 517,95**	**390 303,23**	**5,99**
Chiffre d'affaires net	**6 904 821,18**	**6 514 517,95**	**390 303,23**	**5,99**
Dont à l'exportation	*32 889,04*	*42 744,00*	*-9 854,96*	*-23,06*
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	**5 306,11**	**5 407,89**	**-101,78**	**-1,88**
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	**288 229,28**	**307 843,84**	**-19 614,56**	**-6,37**
Autres produits	**2 723,41**	**384,16**	**2 339,25**	**608,93**
Total I	**7 201 079,98**	**6 828 153,84**	**372 926,14**	**5,46**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	**1 664 388,24**	**1 521 908,14**	**142 480,10**	**9,36**
Impôts, taxes et versements assimilés	**239 607,47**	**178 440,32**	**61 167,15**	**34,28**
Salaires et traitements	**3 081 594,66**	**2 901 619,58**	**179 975,08**	**6,20**
Charges sociales	**1 371 553,07**	**1 311 533,04**	**60 020,03**	**4,58**
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	**90 151,59**	**95 938,01**	**-5 786,42**	**-6,03**
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	**296 651,64**	**298 608,00**	**-1 956,36**	**-0,66**
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	**37 039,48**	**98 243,93**	**-61 204,45**	**-62,30**
Total II	**6 780 986,15**	**6 406 291,02**	**374 695,13**	**5,85**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**420 093,83**	**421 862,82**	**-1 768,99**	**-0,42**
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	**3 895,07**	**1 465,57**	**2 429,50**	**165,77**
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
Total V	**3 895,07**	**1 465,57**	**2 429,50**	**165,77**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	**8 227,66**	**12 919,28**	**-4 691,62**	**-36,31**
Différences négatives de change	**27,65**	**67,78**	**-40,13**	**-59,21**
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	**8 255,31**	**12 987,06**	**-4 731,75**	**-36,43**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-4 360,24**	**-11 521,49**	**7 161,25**	**-62,16**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III	**415 733,59**	**410 341,33**	**5 392,26**	**1,31**

Compte de résultat (suite)

	31/08/2019	31/08/2018	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	**18 069,07**	**909,77**	**17 159,30**	**NS**
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transf				
Total produits exceptionnels (VII)	**18 069,07**	**909,77**	**17 159,30**	**NS**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	**5 781,72**	**3 136,00**	**2 645,72**	**84,37**
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Total charges exceptionnelles (VIII)	**5 781,72**	**3 136,00**	**2 645,72**	**84,37**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**12 287,35**	**-2 226,23**	**14 513,58**	**-651,94**
Participation des salariés aux résultats (IX)	**65 451,00**	**49 550,00**	**15 901,00**	**32,09**
Impôts sur les bénéfices (X)	**93 387,00**	**87 003,00**	**6 384,00**	**7,34**
Total des produits (I+III+V+VII)	**7 223 044,12**	**6 830 529,18**	**392 514,94**	**5,75**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**6 953 861,18**	**6 558 967,08**	**394 894,10**	**6,02**
BENEFICE OU PERTE	**269 182,94**	**271 562,10**	**-2 379,16**	**-0,88**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices a
(2) Dont charges afférentes à des exercices
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Comptes annuels détaillés

Période du 1 septembre 2018 au 31 août 2019

Annexe

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CAP EXPERT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 4 234 559 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 269 183 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Fonds commercial :
 La clientèle rachetée est amortie sur une base égale à 78 % de sa valeur brute.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à10 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 4 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Annexe : Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le montant du CICE pour l'année 2018 est de 77 832 €.
Le montant de la provision pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019 est de 24 871 €.

Faits caractéristiques

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 434 407			1 434 407
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 797	1 512		85 309
Immobilisations incorporelles	**1 518 204**	**1 512**		**1 519 716**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	494 205			494 205
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 261	52 145	51 787	289 620
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**803 209**	**52 145**	**51 787**	**803 568**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	100 636	2 152		102 788
Immobilisations financières	**100 636**	**2 152**		**102 788**
ACTIF IMMOBILISE	**2 422 050**	**55 810**	**51 787**	**2 426 073**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 512	52 145	2 152	55 810
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 512	52 145	2 152	55 810
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		51 787		51 787
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		51 787		51 787

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	1 434 407
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 434 407

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 090 062	2 847		1 092 909
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 280	782		84 062
Immobilisations incorporelles	**1 173 342**	**3 629**		**1 176 971**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	177 240	53 687		230 927
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	238 526	32 836	51 787	219 575
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**435 510**	**86 523**	**51 787**	**470 246**
ACTIF IMMOBILISE	**1 608 852**	**90 152**	**51 787**	**1 647 217**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 478 227 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	**102 788**		**102 788**
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	**2 562 612**	**2 562 612**	
Autres	**672 070**	**672 070**	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	**140 756**	**140 756**	
Total	**3 478 227**	**3 375 439**	**102 788**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	**280 337**
Fournisseurs - rrr à obtenir	**109 633**
Total	**389 971**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 30 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 358 779 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	**410 563**	**130 833**	**279 729**	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**788 530**	**788 530**		
Dettes fiscales et sociales	**1 463 236**	**1 463 236**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	**50 662**	**50 662**		
Produits constatés d'avance	**645 788**	**645 788**		
Total	**3 358 779**	**3 079 050**	**279 729**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	**60 000**
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	**123 010**
(**) Dont envers les associés	**115**

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. Fact.Non Parvenues	98 104
Cap Levant FNP Loyer	268 749
Dettes Provis. Pr Congés Payer	161 988
Dettes provis. pr partic. salariés	65 451
Personnel - Autres Charges Payer	181 964
Charg.soc./conges a payer	73 462
Autr.charg.social.a payer	119 058
Charges sociales sur primes prov.	13 090
Charges a payer	59 338
Total	**1 041 205**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	140 756		
Total	**140 756**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	645 788		
Total	**645 788**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 900 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
Les engagements de l'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 152 507 €.

Le solde du contrat Groupama se monte à 62 781 €.

CAP EXPERT

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France
Siège social : 76-78 Rue de Reuilly
75012 Paris
434 834 289 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JANVIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 269 182,94 € de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice	269 182,94 €
Est affecté :	
A titre de dividendes pour un montant de	165 000,00 €
Soit 5.50 € par action	
Au compte « autres réserves » pour le solde de	104 182,94 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16,50 € et non éligibles à 164 983,50 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 : 200 100 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 26,68 €)
Exercice clos le 31 août 2017 : 200 100 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 26,68 €)
Exercice clos le 31 août 2018 : 200 100 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 20,01 €)

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 janvier 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cédex
Tél.: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

"CAP EXPERT"

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS

R.C.S. PARIS 434 834 289

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS CAP EXPERT, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier en ce qui concerne l'estimation des travaux en cours et des dépréciations clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

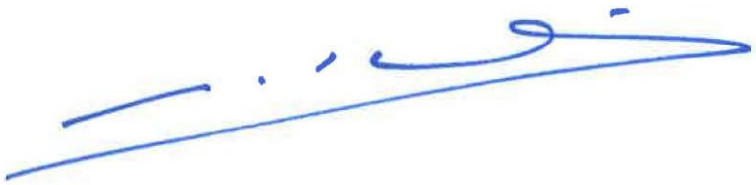
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges
Le 15 janvier 2020

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Représentée par Alexandre KRYLOFF

Commissaire aux Comptes





(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAP EXPERT. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 76 rue de Reuilly 75012 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 3 4 8 3 4 2 8 9 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	85 308	AG	84 062	1 246
		Fonds commercial (1)	AH	1 434 407	AI	1 092 908	341 498
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	803 568	AU	470 246	333 322
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	102 788	BI		102 788
		TOTAL (II)	BJ	2 426 072	BK	1 647 217	778 855
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 549	BW		7 549
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 562 612	BY	369 338	2 193 273
		Autres créances (3)	BZ	672 070	CA		672 070
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	200	CE		200
		Disponibilités	CF	441 853	CG		441 853
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	140 756	CI		140 756
		TOTAL (III)	CJ	3 825 041	CK	369 338	3 455 702
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 251 114	IA	2 016 555	4 234 558

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAP EXPERT. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	276 596
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	269 182
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	875 779
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	410 562
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	114
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	788 530
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 463 235
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	50 547
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	645 788
	TOTAL (IV)	EC	3 358 778
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 234 558

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 079 049
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAP EXPERT. — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	6 871 932	FH	32 889	FI	6 904 821	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 871 932	FK	32 889	FL	6 904 821	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 306	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	288 229	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 723	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 201 079	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 664 388	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	239 607	
	Salaires et traitements*					FY	3 081 594	
	Charges sociales (10)					FZ	1 371 553	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	90 151	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	296 651	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	37 039	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 780 986	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	420 093	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 895	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 895	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 227	
	Différences négatives de change					GS	27	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	8 255	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 360)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	415 733	

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAP EXPERT. — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18 069
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 069
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 781
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 781
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 287
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	65 451
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	93 387
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	7 223 044
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 953 861
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	269 182

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	29 541
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	45
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 781	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		18 069

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CAP EXPERT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 4 234 559 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 269 183 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Fonds commercial :
 La clientèle rachetée est amortie sur une base égale à 78 % de sa valeur brute.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à10 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 4 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Annexe : Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le montant du CICE pour l'année 2018 est de 77 832 €.
Le montant de la provision pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019 est de 24 871 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Faits caractéristiques

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 434 407			1 434 407
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 797	1 512		85 309
Immobilisations incorporelles	**1 518 204**	**1 512**		**1 519 716**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	494 205			494 205
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 261	52 145	51 787	289 620
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**803 209**	**52 145**	**51 787**	**803 568**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	100 636	2 152		102 788
Immobilisations financières	**100 636**	**2 152**		**102 788**
ACTIF IMMOBILISE	2 422 050	55 810	51 787	2 426 073

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 512	52 145	2 152	55 810
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 512	52 145	2 152	55 810
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		51 787		51 787
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		51 787		51 787

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	1 434 407
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 434 407

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 090 062	2 847		1 092 909
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 280	782		84 062
Immobilisations incorporelles	**1 173 342**	**3 629**		**1 176 971**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	177 240	53 687		230 927
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	238 526	32 836	51 787	219 575
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**435 510**	**86 523**	**51 787**	**470 246**
ACTIF IMMOBILISE	1 608 852	90 152	51 787	1 647 217

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 478 227 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	**102 788**		**102 788**
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	**2 562 612**	**2 562 612**	
Autres	**672 070**	**672 070**	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	**140 756**	**140 756**	
Total	3 478 227	3 375 439	102 788
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	**280 337**
Fournisseurs - rrr à obtenir	**109 633**
Total	389 971

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 30 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 358 779 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	**410 563**	**130 833**	**279 729**	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**788 530**	**788 530**		
Dettes fiscales et sociales	**1 463 236**	**1 463 236**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	**50 662**	**50 662**		
Produits constatés d'avance	**645 788**	**645 788**		
Total	3 358 779	3 079 050	279 729	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	**60 000**			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	**123 010**			
(**) Dont envers les associés	**115**			

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. Fact.Non Parvenues	98 104
Cap Levant FNP Loyer	268 749
Dettes Provis. Pr Congés Payer	161 988
Dettes provis. pr partic. salariés	65 451
Personnel - Autres Charges Payer	181 964
Charg.soc./conges a payer	73 462
Autr.charg.social.a payer	119 058
Charges sociales sur primes prov.	13 090
Charges a payer	59 338
Total	**1 041 205**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	140 756		
Total	**140 756**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	645 788		
Total	**645 788**		

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 900 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
Les engagements de l'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 152 507 €.

Le solde du contrat Groupama se monte à 62 781 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES